

Discours de M. Jules Duvaux Ministre de l'Instruction Publique

Mesdames, Messieurs,

Le 18 mars 1882, M. le Président de la République signait le décret constituant à Rouen un lycée de jeunes filles : le gouvernement a tenu à être représenté à l'inauguration du lycée nouveau, et c'est au ministre de l'Instruction publique qu'est échu l'honneur de prendre la parole devant vous. C'est une bonne fortune dont je me félicite, car inaugurer un lycée de jeunes filles, c'est saluer l'aurore d'une nouvelle et féconde institution. [...]

"Élevez vos bourgeois en bourgeois, disait Mme de Maintenon : il n'est pas question de leur orner l'esprit ; il faut leur prêcher les devoirs de la famille, l'obéissance pour le mari, le soin des enfants. La lecture fait plus de mal que de bien aux jeunes filles : les livres font de beaux esprits et excitent une curiosité insatiable". Quant à l'histoire elle veut bien admettre que les jeunes filles en aient une légère connaissance, pour connaître les princes de leur nation et ne pas prendre un roi d'Espagne ou d'Angleterre pour un roi de Perse ou de Siam : mais l'histoire ancienne est proscrite. "Je craindrais que ces grands traits d'héroïsme et de générosité ne leur élevassent trop l'esprit et ne les rendissent vaines et précieuses».

On croit rêver en présence de pareilles puérités : tel fut cependant le rôle auquel on réduisait la femme en un siècle où les femmes, plus qu'en tout autre peut-être, surent se faire une si large part dans le domaine des lettres, comme dans celui de la politique. Quelques-unes durent, à la supériorité de leur intelligence ou aux hasards des événements, une place à part dans le domaine intellectuel. Les filles de noblesse pauvre étaient élevées pour devenir religieuses : nous avons vu ce qu'en donnait aux filles de la bourgeoisie : les filles du peuple ne comptaient pas.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution Française. C'est à la Convention que revient l'honneur d'avoir la première conçu la pensée de l'éducation nationale. [...] Voulant faire des citoyens, elle ne pouvait oublier les femmes, et, un décret du 13 Vendémiaire édictait que les filles s'occupent des mêmes objets d'enseignement et reçoivent la même éducation que les garçons autant que leur sexe le comporte ... [...]

La Convention ne vécut pas assez pour activer son œuvre : l'Empire et la Restauration ne firent rien pour l'instruction des jeunes filles et le gouvernement de Juillet, qui créa l'enseignement primaire par la mémorable loi de 1833 négligea complètement les filles. Entrevue un instant en 1848 par M. Carnot, ministre de l'Instruction publique, cette importante partie de notre enseignement

national ne devait trouver que de nos jours sa complète réalisation.

Il serait injuste cependant de ne pas mentionner ici une tentative faite par un ministre qui a droit au respect et à la reconnaissance de l'Université, M. Duruy. En 1867 il créa les cours pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. Rouen fut une des premières villes qui organisèrent ces cours; vous vous rappelez avec quel empressement les jeunes filles venaient, à l'hôtel des Sociétés Savantes, assister aux leçons d'histoire, de littérature et de sciences faites par les professeurs du lycée (de garçons). [...]

Les douloureux événements de 1870 mirent fin à ces cours; ils disparurent à Rouen, comme partout et au lendemain de nos désastres, alors que de toutes parts la France, un instant accablée, commençait l'œuvre du relèvement national en réclamant, en créant partout des écoles [...]. Le parlement et le gouvernement rivalisèrent d'efforts, et, le 21 décembre 1880, était promulguée la loi créant en France l'enseignement secondaire des jeunes filles.

La lutte fut longue, passionnée, et il ne fallut pas moins de trois années pour faire triompher cette idée si simple pourtant, si naturelle que les jeunes filles ont le même droit que les garçons à la sollicitude de l'Etat, et qu'il appartient à l'Etat de veiller, tout en respectant la liberté de tous, à l'éducation des futures mères de famille : pour arriver à faire passer dans nos lois ce grand principe de l'éducation des filles, nous nous sommes à chaque pas heurtés à tous les préjugés, à toutes les résistances. C'est qu'il ne s'agissait pas seulement d'instruire les jeunes filles : ce qui allait disparaître, et nos adversaires le sentaient bien, c'était cette divergence de sentiments qui est la conséquence inévitable de l'éducation première. Ce que nous voulions, c'est que la jeune fille apprît à penser, qu'à ses qualités natives, faites de sensibilité, d'imagination, de tendresse, se joignissent des habitudes viriles, ne permettant plus que ces qualités mêmes fussent plus longtemps exploitées contre la rectitude de son jugement.

Voilà ce que nous voulions, voilà ce qu'en ne voulait pas; la victoire nous est restée, comme restera toujours en France à ce qui est la raison et la vérité. Grâce aux travaux des commissions parlementaires, aux votes éclairés du parlement, à l'appui que nous a prêté le vaillant ministre qui dirigeait alors l'université, la loi à laquelle M. Camille Sée a eu l'insigne et légitime honneur d'attacher son nom, est aujourd'hui en pleine période d'application.

La ville de Rouen a été une des premières à en réclamer le bénéfice. Je vous en félicite et je vous en remercie. Dès le 25 juin 1880 une délibération du conseil municipal demandait la création d'un lycée. La ville ne se dissimulait pas qu'elle acceptait une lourde charge : il fallait de l'argent beaucoup d'argent mais elle savait qu'elle pouvait compter sur le concours de l'Etat, et ce concours ne lui a pas fait défaut.